

A partir du 01/04/2022

TARIFICATION MAXIMUM HONORAIRES TTC (TVA 20%)

Honoraires à la charge du vendeur** :

Jusqu'à 19 999 €	2000 €
• De 20 000 à 74 999 €	5000 €
• De 75 000 € à 89 999 €	5650 €
• De 90 000 € à 99 999 €	6500 €
• De 100 000 € à 114 999 €	7000 €
• De 115 000 € à 129 999 €	8000 €
• De 130 000 € à 149 999 €	8600 €
• De 150 000 € à 199 999 €	9900 €
• Sur un prix supérieur à 200 000€	5.5 %
• Sur un prix supérieur à 300 000 €	5 %
• Sur un prix supérieur à 600 000 €	4%

LOCATION (en vide à l'année)

Conformément à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires de location sont partagés par moitié entre le bailleur et le locataire.

Conformément à la loi Alur applicable depuis le 15 avril 2014, le plafonnement des honoraires de location en zone non tendue est le suivant :

	Bailleur	locataire
Négociation	Néant	néant
Visite, constitution dossier et rédaction bail*	8 €/m2	8 €/m2
Etat des lieux*	3 €/m2	3 €/m2

LOCATION LOCAL PRO OU COMMERCIAL

Honoraires : 1 mois de loyer TTC à la charge du preneur et 1 mois à la charge du locataire

GESTION LOCATIVE

Honoraires prélevés lors du paiement des termes de loyer par le locataire	7 %*
Assurances loyers impayés (charges comprises) et détériorations *dégressifs en fonction du nombre de lots gérés	2.8%

ESTIMATION

Avis de valeur

GRATUIT

**A titre exceptionnel, les honoraires pourront être en charge acquéreurs.